



COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES



EDITO

Campagne. ELECTIONS DANS LES PETITES ENTREPRISES : VOTEZ ET FAITES VOTER !

Nous sommes à quelques heures de l'ouverture officielle du scrutin qui va fixer la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE).

Ce scrutin est ouvert **du 28 novembre au 12 décembre 2012** : les salariés vont se déterminer par vote électronique ou par correspondance. On sait que de telles modalités ont pour effet d'affaiblir le taux de participants et de favoriser les syndicats plus consensuels avec le patronat. Ces derniers n'ont d'ailleurs aucun intérêt à forcer à la participation, et encore moins à rendre le vote CGT crédible.

Pourtant, pour les salariés, **l'enjeu est de taille** : dans chaque secteur d'activité, cette élection déterminera la représentativité des organisations syndicales dans la branche et plus généralement au niveau interprofessionnel. Il s'agit donc de savoir qui pourra signer les accords de branche, les conventions collectives ou encore les accords nationaux interprofessionnels. Il s'agit aussi de déterminer qui pourra faire jouer le droit d'opposition lorsque les propositions seront inacceptables et que d'autres organisations voudront signer des accords défavorables.

Dans cette campagne, nous n'avons qu'à compter sur nous même : pas de campagne officielle popularisant cette élection, pratiquement aucun moyen technique mis à la disposition des organisations syndicales par les collectivités territoriales. En témoigne dernièrement le refus de la plupart des mairies de mettre à disposition des panneaux officiels, avec une distinction particulière pour le Maire de Clermont-Ferrand. Ce dernier a tout simplement refusé la mise à disposition de panneaux électoraux au motif que la campagne dans les TPE n'était pas « une campagne officielle ».

On en profite ici pour remercier ceux qui l'ont fait.

La CGT a donc mené sa campagne et s'est déployée comme elle sait le faire : des milliers d'affiches et des centaines de milliers de tracts, des contacts directs avec les salariés concernés, des spots publicitaires.....

Certes, nous avons été visibles. Mais il nous faut maintenant ne pas manquer la dernière ligne droite : **Chacun de nous a sa responsabilité dans la réussite du vote CGT** : on connaît tous un électeur potentiel : coiffeur, secrétaire médical(e), serveur(e), plombiers, chauffeur (taxi, routiers...), assistant(e) maternel(le), particulier employeur, salarié(e) d'association.... Près de 4 millions d'électeurs, plus de 40 000 sur le Puy de Dôme.

SOMMAIRE :

P2 : Elections TPE
P3 : Comité soutien militants roannais, Procès Bitume
P4 : UL de THIERS, Collectif LGBT
Encart : FETE 2013

Dispensé de timbre

CLERMONT-FD CTC

**COURRIER
DES SYNDICATS**
Union Départementale
CGT du Puy-de-Dôme
Maison du Peuple
Place de la Liberté
63000 Clermont-Ferrand



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 1440 VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

DEPOSE LE 23 NOVEMBRE 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

Alors, recensons autour de nous, dans nos connaissances familiales, associatives ou professionnelles les salariés concernés par ces élections.

**Convainquons-les de voter et
d'utiliser le bulletin CGT, le seul à
porter efficacement leurs
revendications !**

Dominique HOLLE



LA CGT CONTESTE LA PRESENCE DE LISTES SOIT DISANT SYNDICALES AUX ELECTIONS TPE

La décision de la Direction générale du Travail de retenir **41 organisations**, dont 10 au plan national pouvant se présenter aux élections TPE du 28 novembre au 12 décembre, contraint la CGT à déposer des recours devant les juridictions compétentes. Cette situation aurait dû être évitée si un simple contrôle avait été effectué sur le sérieux, voire la conformité à la loi, de certaines organisations se présentant comme syndicat de salariés.

Certaines n'ont pas de statut propre, d'autres un budget national de quelques dizaines d'euros pour une prétendue activité sur une centaine de conventions collectives. On trouve même ce qui s'apparenterait plutôt à une officine juridique ! Le fait que l'ancien gouvernement ait choisi une élection sur simple sigle, donc sans listes de candidats à des instances de représentation, a ouvert la porte à des candidatures factices et trompeuses vis-à-vis des salariés des TPE. Ce choix est également contraire à la volonté du législateur de renforcer la légitimité des syndicats par une mesure de l'audience réelle de leur activité sur le terrain.

DISPOSITIF dans les Unions locales

Pour le vote ou pour aider au vote : **les Unions locales**

Un dispositif particulier est mis en place dans les Unions locales pour la participation au vote : Des bureaux seront à disposition des salariés avec le matériel nécessaire. Les opérations électorales seront conformes au code électoral et l'isolement de l'électeur garanti.

- Cournon : Tous les jours de 14 à 18 H 30
- Clermont-Ferrand : Tous les jours de 9/18H et les mardis jusqu'à 21 H

Dans les autres UL : se renseigner auprès des camarades.

A noter que les salariés devront se munir au préalable de leur matériel de vote sur lequel figurent les explications nécessaires.

Le déploiement du 29 novembre 2012 : Tous sur le pont !

Ce jour, toute la CGT se déploie :

- A ISSOIRE : distribution et collage
- A AMBERT : Le collectif dégage 4 camarades pour la journée en plus des copains de l'ul
- A THIERS : La nouvelle équipe renforcée par des camarades de l'AIA se déploie toute la journée
- A COURNON : 2 équipes sont programmées pour sillonner les communes composant l'ul
- A CLERMONT-FERRAND : Le déploiement s'organise avec le Commerce, Bâtiment, FAPT, Cheminot, Santé, Michelin...
- A RIOM, SAINT-ELOY, la journée s'organise

Pour s'inscrire dans cette journée de forte mobilisation pour la visibilité de la CGT dans la campagne des élections TPE, chacun doit s'inscrire auprès de son UL.

50 000 flyers sont à distribuer, il ne doit plus en rester un dans nos locaux syndicaux !

Le 21 décembre 2012 : Soirée électorale

Le 21 décembre, l'Union Départementale invite l'ensemble des UL, syndicats et militants qui ont participé à cette campagne à la soirée électorale.

Au delà des nécessaires analyses des résultats, un moment fraternel clôturera cette campagne.

Le collage s'organise aussi, il faut utiliser les panneaux d'affichage officiel mis à disposition par quelques mairies. Nous avons également de nombreux panneaux « Stop Feux » à disposition.



COMITE DE SOUTIEN POUR L'EXPRESSION ET LES LIBERTES SYNDICALES ET LA RELAXE DES CINQ MILITANTS CGT ROANNAIS COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce lundi 19 novembre 2012, la Cour d'Appel du Tribunal Correctionnel de Lyon a rendu son jugement à propos des cinq militants CGT du Roannais inquiétés par des procédures pour le moins absurdes pour avoir transcrit ce que des millions de nos concitoyens pensaient lors de la réforme des retraites de fin 2010.

L'énoncé du contenu de l'arrêt retenant une culpabilité sans exécution de peine a pour nous valeur de relaxe. Nous pouvons écrire aujourd'hui que l'essentiel a été atteint. En effet, les lourdes amendes ainsi que l'inscription au casier judiciaire sont devenus caduques. La partie pénalisante concernant directement les personnes que le comité de soutien avait mise en avant a donc été levée. Ce résultat obtenu montre combien les actions menées par un comité de soutien fort de plus de 8500 adhérents ont pu compter. La preuve est faite qu'une mobilisation pluraliste exprimée dans un acte commun peut ouvrir les portes du possible. L'élan de solidarité au sein duquel l'Union Locale CGT de Roanne a tenu un rôle moteur a été déterminant. Ce succès est une pierre à l'édifice de la résistance contre l'arbitraire. Il peut constituer un repère pour les centaines de militantes et militants victimes eux aussi de la tentative de criminalisation de l'acte syndical. Il appelle à la nécessaire reconnaissance de la place des organisations syndicales, des associations dans la société actuelle. Il fait la démonstration que l'exercice des libertés est indispensable à l'accomplissement des gestes de la vie. Certes la relaxe pure et simple prononcée aurait fait monter d'un cran notre degré de satisfaction. Mais nous devons à la vérité de dire que de l'absurde émerge rarement la lumière et la clarté. C'est pourquoi, la netteté de notre appréciation porte en elle les éléments utiles au rejet naturel des interprétations. Par ce communiqué, le comité de soutien remercie toutes les personnes, partis politiques, associations qui ont bien voulu prendre part à ce combat. Notre satisfaction, celle des 5 militants du Roannais renforce la confiance que nous plaçons dans l'action réalisée tous ensemble. **Cette victoire et un encouragement pour l'ensemble des mobilisations contre les discriminations et les sanctions qui frappent les syndicalistes, avec l'exigence d'une loi d'amnistie.**

Pour le Comité de Soutien Le Président Jacky TEILLLOL

Comité de Soutien pour l'Expression et les Libertés Syndicales et la Relaxe des cinq militants CGT Roannais Siège Social : Union Locale CGT des Cantons du Roannais Bourse du Travail - 2 rue Molière - 42300 ROANNE Téléphone : 04 77 23 68 30 - Email : CGTRoanne@wanadoo.fr - Site INTERNET : <http://cgt-ul-roanne.fr>

Procès bitume : reconnaissance et victoire !

Communiqué de la Fédération Nationale Construction, Bois et Ameublement

La FNSCBA (Fédération Nationale des salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement) CGT se félicite avec la famille, de la décision de la Cour d'appel de Lyon dans l'affaire de Mme SERRANO ANDRADE. La Cour confirme que la mort de son mari, ouvrier de chez Eurovia (filiale du groupe Vinci), est due à l'exposition au soleil et aux projections de bitume.

Comme il le souhaitait, José n'est pas mort pour rien

La Cour après avoir désigné des experts a confirmé la décision du tribunal de Bourg en Bresse qui avait reconnu la faute inexcusable de l'employeur en indiquant que la mort de M. ANDRADE SERRANO était due aux effets conjugués de l'exposition au soleil et aux projections et vapeurs de bitume. La raison l'a emporté sur le mensonge pour le profit.

Tout au long du procès, le groupe Vinci n'a cessé de mentir et dissimuler, aujourd'hui encore il tente très maladroitement de travestir ce que disent l'arrêt et le jugement de première instance. La mauvaise foi a été confondue.

Pour la CGT il s'agit d'une étape importante dans la reconnaissance en France de la nocivité du bitume, de ses adjuvants et des produits connexes à son utilisation. Elle fait suite à la décision récente de l'Organisation Mondiale de la Santé de reconnaître le bitume cancérigène. Elle poursuivra son combat pour faire reconnaître cette maladie professionnelle et la dangerosité du produit et des produits connexes (déjà reconnue dans d'autres pays).

Rappelons que cet été, Madame Thiebaut-Mony, directrice de recherche à l'INSERM a refusé la médaille de la Légion d'honneur en protestant contre l'insuffisance des moyens financiers donnés pour la recherche sur la dangerosité des produits utilisés et pour protester contre « *l'impunité qui jusqu'à ce jour, protège les responsables des crimes industriels* ». Ce résultat d'aujourd'hui est un pas supplémentaire dans le long combat des salariés porté en grande partie par la CGT pour leur santé au travail. Cette victoire doit être prolongée : Le bitume et ses adjuvants ne sont pas les seuls produits toxiques manipulés par les salariés de l'industrie routière. Aucune carte n'a été tenue de la présence des déchets d'amiante mis dans les enrobés pour être recyclés. Nous exigeons que tous travaux de rabotage soient précédés d'analyse pour la sécurité des ouvriers et des riverains. La CGT exige qu'il n'y ait plus de secret professionnel et que les CHSCT de la profession puissent avoir en toute transparence la composition des produits utilisés par les salariés et une analyse de la toxicité de ceux-ci au cours de leur mise en œuvre (peintures, mousses expansées, résines, traitements de surface).

Elle exige une réunion avec les professionnels pour trouver des solutions qui préservent la santé des salariés. Les principaux groupes du BTP (Vinci, Bouygues, Eiffage) sont concernés.

Elle invite tous les militants à étudier et faire étudier les causes de mort précoce dans la profession.

Elle se félicite d'avoir soutenu le combat courageux de la famille pour que la vérité soit faite et que des milliers de salariés de la routière ne meurent plus à 55 /65 ans.

**L'UNION LOCALE CGT DE THIERS ET SA REGION a réuni LE JEUDI 25 OCTOBRE 2012
ses adhérents en assemblée générale pour procéder au renouvellement de son équipe dirigeante.**

Une vingtaine de militant-e-s ont débattu de la situation sociale locale. Chômage, protection sociale, activités des services publics... ont été au cœur des discussions.

L'assemblée a largement échangé sur le dossier d'actualité : la compétitivité. Les militant-e-s l'ont considéré comme un mot d'ordre patronal contre les revendications des salariés.

Au regard des interventions et pour tenir compte des besoins des salariés du bassin d'emploi, une équipe de militants a été élue pour organiser l'UNION LOCALE CGT.

Des priorités sont définies : Élections dans les Très Petites Entreprises du 28 novembre au 12 décembre 2012, formation syndicale, présence devant les entreprises... L'équipe dirigeante de l'UL est composée de 10 membres élu(e)s à la Commission Exécutive.

- Secrétaire Générale : BOULIL Saliha (commerce Carrefour)
- Secrétaire Adjointe : ZUCCHIATTI Aurélie (FAPT)
- Trésorier Général : CITERNE Yannick (SNPTRI)
- Trésorière Adjointe : HERODY Jeanne (Métaux)
- BALIJEON Patrick (Verrerie)
- TARRASSON Cécile (Cortial santé)
- WINTER Gaston (Métaux)
- STIEVENARD Valérie (Mairie Thiers)
- GAILLARD Cyrille (ERDF)
- OUERTANI Aurélien (SNPTRI)

**Invitation du Collectif Confédéral de lutte contre l'homophobie,
pour l'égalité et la non-discrimination de Lesbiennes, Gays, Bi et Trans (LGBT)**

4 conférences sont organisées en France, fin 2012, traitant de la dimension syndicale des droits des personnes LGBT. L'UD Cgt 63 souhaite relayer cette invitation auprès des syndiqué-e-s, afin de permettre une large prise en compte de ces questions de société, qui traverse aussi notre organisation syndicale...

Les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par l'organisation, plusieurs dates et lieu sont possibles :

- Nantes, le 22/11, c'est trop tard...
- Montpellier, le 29/11, c'est un peu tard aussi...
- Lyon, le 11/12, vous pouvez vous inscrire !!!
- Metz, le 13/12, c'est possible aussi (voir pour trajet en avion).

Programme provisoire des conférences :

Matinée :

- De la répression des LGBT à la conquête de leurs droits.
- Quels dispositifs aujourd'hui en France pour promouvoir et défendre les droits des LGBT dans le monde du travail ?

Après-midi :

- Homophobie et transphobie au travail.
- Témoignage d'une association LGBT locale ou professionnel ou des membres du collectif.
- Comment le syndicalisme se saisit de la question LGBT en interne et en externe ?
- Exemple de la CGT et de TUC.

**Pour vous inscrire aux conférences, merci de prendre contact avec
l'Union Départementale Cgt du Puy de Dôme...**

FETE DES LUTTES ET DE LA SOLIDARITE 2013

L'UNION DÉPARTEMENTALE PRÉPARE ACTUELLEMENT L'ÉDITION 2013 DE LA «FÊTE DES LUTTES ET DES SOLIDARITÉS ».

Notre « Fête des Luttes et de la Solidarité » a trouvé une nouvelle dimension en 2012 avec un nouveau lieu, Place du 1er Mai à Clermont-Fd, pour une CGT plus visible, plus combattive, au cœur d'échéances politiques et syndicales déterminantes, à la veille des élections professionnelles dans les TPE, dont la campagne touche à sa fin. Une programmation ambitieuse, une implication renforcée des syndicats, pour une fréquentation multipliée, voici les objectifs que nous pensons avoir atteint. Cette fête a été considérée comme une réussite par beaucoup d'entre nous.

Pour cela, il a fallu des finances et des bras :

- nous avons mis en place un "préfinancement" pour que les syndicats et sections Cgt du Puy de Dôme s'engagent pour l'achat de 1000 carnets (10 000 vignettes). Ainsi, nous avons multiplié par 3 le nombre de billets vendus sur les éditions précédentes. - nous avons gagné l'inscription d'une soixantaine de militant-e-s pour le montage et le démontage de la fête, comme pour la communication liée à cet événement. Nous avons su nous donner les moyens en 2012, nous devons réitérer cette expérience en 2013 pour que la fête s'organise. Cette fête doit devenir un événement incontournable et repéré comme tel. Tout comme notre organisation doit continuer à construire le rapport de force et à alimenter le mouvement social, notre volonté de renforcement de la Cgt, de syndicalisation, doit être clairement affichée. Dans tous les cas, la Cgt doit affirmer sa position dans le Puy de Dôme : elle est l'organisation qui crée les conditions de l'unité, de l'exercice du rapport de forces ; elle est le moteur principal du mouvement social. La fête peut et doit être la vitrine de cette réalité.

La CE de l'UD a donc souhaité que soit étudié, par la commission fête, un projet de fête 2013, militante, attractive et ouverte à une population moins engagée, moins militante mais attentive aux initiatives et propositions de la Cgt.

ATTENTION : Pas assez d'engagements = Pas de fête en 2013 La réunion de la CE de l'UD, le 6 novembre 2012, a validé de nouveau la condition de préfinancement, par l'engagement des syndicats dans la vente de billets, pour la tenue de l'édition 2013. Afin de prendre une décision rapidement et s'engager activement dans la préparation de la fête (ou pas...) la date de clôture du préfinancement est fixée au 22 janvier (jour de l'AG des syndicats du 63). La Commission fête mise en place par l'Union Départementale étudie donc l'organisation d'une fête sur la Place du 1er mai à Clermont-Ferrand pour le 15 juin 2013.

Comme en 2012, la préparation de notre fête exige un fonctionnement collectif performant et rigoureux, ainsi qu'une anticipation importante. L'implication des syndicats et des militant(e)s est donc indispensable !

La programmation n'est pas arrêtée à ce jour, mais nous comptons pouvoir mettre en place des concerts (artistes locaux et tête d'affiche permettant une attraction importante tout en faisant vivre et connaître le spectacles local), du théâtre ou du spectacle pour enfant..., un ou plusieurs "moments politiques", des espaces conviviaux pour les stands syndicaux et associatifs; évidemment des points de restauration, la buvette, etc. **Toutes les critiques et propositions sont évidemment bienvenues !**

L'organisation logistique de cette fête demandera, comme en 2012, une équipe de 60 camarades minimum par roulement pour le montage qui aurait lieu à priori du jeudi 13 juin jusqu'au démontage le lundi 17 juin, sans oublier de s'engager dans une communication de l'évènement (flyers, affiches...) les semaines précédentes.

Le coût de la fête 2013 n'est pas connu. A ce jour, nous pouvons nous baser sur les chiffres de 2012 : la fête a été légèrement bénéficiaire avec la vente de 8700 billets et quelques dons). **Pour atteindre notre objectif, nous nous fixons l'objectif, comme en 2012, de gagner la vente de 10 000 tickets** (à 3€ l'unité). Sachant que l'UD compte plus de 9000 syndiqués sur le département, c'est une chose largement possible...

Le mode de diffusion des tickets sera le même qu'en 2012 : il est demandé aux syndicats et sections d'acheter les carnets, charge leur restant de les revendre pour leur propre compte. La commission recommande d'ailleurs aux syndicats d'organiser des ventes militantes en dépassant, pour certains, le simple fait d'acheter des tickets à donner à leurs propres syndiqués...

Merci de nous faire remonter les informations : → faire savoir rapidement les engagements d'achat de carnets de tickets par votre syndicat. Pas de règlement pour l'instant, mais seulement si la fête se tient, après décision de la CE par rapport à l'état du préfinancement. → inscrire des camarades afin de constituer une équipe pour l'aide technique et la main d'œuvre, pour la tenue de la buvette et des stands repas, pour la communication, etc. → prévoir la tenue de stands (syndicats, UL...) et de nous en informer au plus tôt.

Nous devons pouvoir multiplier le nombre de stands par rapport à 2012 et améliorer aussi le qualitatif de ces stands... → la commission fête est ouverte aux militant-e-s, les syndicats sont invités à faire la proposition à leurs adhérent-e-s (et à les mettre en relation avec l'UD).

Une fiche réponse est jointe à ce courrier. Merci de la retourner, ainsi que tout commentaire, avant le 22 janvier (le plus tôt sera le mieux...).

Fraternellement et comptant sur l'implication de toutes et tous pour les échéances à venir,

Julien PAULIAC
SG UD Cgt63

**Fête des luttes
et de la solidarité
2013**

COUPON REPONSE A RETOURNER

AVANT LE 22 JANIER 2013,

à renvoyer par courrier à la Maison du Peuple,

par fax (04 73 31 87 82)

ou par mail à fete2013@cgt63.fr

SYNDICAT :

Camarades s'inscrivant pour l'équipe technique

| NOMS et PRENOMS | TELEPHONE/MAIL | OBSERVATIONS/DISPONIBILITES/COMPETENCES... |
|-----------------|----------------|--|
| | | |

Tenue d'un stand syndical :

| NOMBRE DE CAMARADES | THEME DU STAND | OBSERVATION |
|---------------------|----------------|-------------|
| | | |

Engagement / Préfinancement :

| Nombre de carnets réservés : (10 tickets à 3 €) | MONTANT TOTAL | |
|--|---------------|--|
| | | |

Pour toute proposition sur la programmation, la tenue d'un stand de restauration et tous commentaires, n'hésitez pas à donner plus d'infos ! (y compris avec ce coupon réponse)

Vous pouvez également vous adresser à la Commission fête, quand vous le voulez, par mail (fete2013@cgt63.fr) ou directement à l'Union Départementale qui transmettra.

Cachet du syndicat, date et signature :

Coupons à retourner avant le 22 janvier 2013.

COUPON REPONSE A RETOURNER AVANT LE 22 JANVIER 2013, à renvoyer par courrier à la Maison du Peuple, par fax (04 73 31 87 82) ou par mail à fete2013@cgt63.fr